

**Assemblée générale  
Conseil de sécurité**

Distr. générale  
21 mars 2017  
Français  
Original : anglais

**Assemblée générale**  
**Soixante et onzième session**  
Point 34 de l'ordre du jour  
**La situation au Moyen-Orient**

**Conseil de sécurité**  
**Soixante-douzième année**

**Lettres identiques datées du 16 mars 2017, adressées  
au Secrétaire général et au Président du Conseil  
de sécurité par le Représentant permanent du Liban  
auprès de l'Organisation des Nations Unies**

D'ordre de mon gouvernement, je tiens à vous faire part de ce qui suit :

Le Gouvernement libanais n'a de cesse de redire son attachement à la mise en œuvre de l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006) du Conseil de sécurité, depuis son adoption, et de prier la communauté internationale de faire pression sur Israël pour l'amener à appliquer cette résolution dans son intégralité.

De son côté, Israël mène une campagne d'allégations et de calomnies, proférant de graves menaces contre le Liban et cherchant de manière flagrante à intimider son peuple.

Ces dernières semaines, de hauts responsables israéliens, comme le Ministre du renseignement, Yisrael Katz, et celui de la défense, Avigdor Lieberman, ont tour à tour lancé de terribles menaces contre mon pays et ses institutions civiles. Les plus récentes en date sont celles formulées par le Ministre de l'éducation, Naftali Bennett, dans une déclaration faite le 13 mars 2017 au journal israélien *Haaretz*, dans laquelle il a affirmé que lorsqu'une nouvelle guerre éclaterait entre Israël et le Liban, son pays devrait lancer une attaque de grande envergure contre toutes les installations civiles libanaises, en même temps que des opérations militaires terrestres et aériennes, visant les institutions libanaises, les infrastructures, l'aéroport, les centrales électriques et les intersections routières, ainsi que les bases militaires, pour ramener le Liban au Moyen Âge (sic).

Le Liban affirme qu'il est indispensable de condamner rapidement et avec la plus grande fermeté ces menaces israéliennes qui se multiplient. Il faudra ensuite les dénoncer catégoriquement dans les rapports périodiques sur l'application de la résolution 1701 (2006), car elles risquent de troubler le calme que le Liban s'évertue à maintenir le long de sa frontière méridionale et mettent de toute évidence en péril la sécurité et la paix de la région et du monde entier.



Il va sans dire que ces menaces constituent également une violation flagrante du paragraphe 4 de l'Article 2 de la Charte des Nations Unies, qui dispose que tous les États doivent s'abstenir de recourir à la menace ou à l'emploi de la force, soit contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique de tout État, soit de toute autre manière incompatible avec les buts des Nations Unies. En outre, elles contreviennent clairement aux principes du droit international, au droit international humanitaire et aux résolutions pertinentes de l'Organisation des Nations Unies.

Depuis l'adoption de la résolution 1701 (2006), la Mission permanente libanaise s'est attachée à adresser des lettres de plainte au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité pour appeler l'attention sur les manquements constants d'Israël aux obligations que lui impose cette résolution. Ainsi, sans même parler des menaces régulières, en 2016, Israël a violé la souveraineté libanaise à 535 reprises dans son espace aérien, à 157 reprises dans son espace terrestre et à 388 reprises dans son espace maritime, ce dont nous avons fait état dans 15 lettres de plainte. Quant à l'année 2017, Israël a violé la souveraineté libanaise à 53 reprises dans son espace aérien, à 10 reprises dans son espace terrestre et à 16 reprises dans son espace maritime, ce que nous avons aussi signalé dans trois lettres de plainte adressées au Secrétaire général et au Président du Conseil de sécurité. À notre demande, toutes ces lettres ont été publiées comme documents de l'Organisation. Dans ses rapports périodiques, le Secrétaire général a également évoqué la persistance de l'occupation par Israël du nord du secteur de Ghajar et de ses environs, en violation flagrante de la résolution 1701 (2006) et de la souveraineté libanaise, ainsi que l'occupation des fermes de Chebaa et des collines de Kfarchouba.

Je vous prie instamment de prendre les mesures nécessaires pour amener Israël à cesser de menacer dangereusement la sécurité de notre pays, de notre peuple et de nos institutions civiles et publiques et de porter gravement atteinte à la souveraineté libanaise, ainsi qu'à appliquer l'ensemble des dispositions de la résolution 1701 (2006).

Je vous serais reconnaissant de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 34 de l'ordre du jour, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,  
Représentant permanent  
(Signé) Nawaf **Salam**